





DOSSIER de CANDIDATURE

aux épreuves d'entrée en formation **DEJEPS**

spécialité « perfectionnement sportif » mention « Sports équestres »
Support Hunter
Session 2021/2022

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat : ☐ Madame ☐ Monsieur	Photo d'identité à coller
Nom*:	
Date et lieu de naissance* : le / / à	·
CP: Ville:	
E-mail*:@	
Situation de famille :	
N° d'assuré social :sous le régime : ☐ général ☐ agricole ☐ autre :	
Je soussigné(e),déclare sur l'	honneur:
avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,	
que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et	véritables,
solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation	
DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif », mention « sports	s équestres » :
Support Hunter	
Fait le : Signature du (de la) candidat(e) : À :	

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection: elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ciaprès.

4.1. Annulation du fait du cocontractant:

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.
- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.
- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de Sélection

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « Sports équestres » support Hunter

Conditions d'inscription:

☐ Etre âgé(e) de 18 ans au moins	s à la date d'entrée en formation,	
☐ Disposer d'un cheval (ou de Dressage).	2 chevaux), 6 ans minimum, pou	ur les TEP techniques (CSO et

Dates:

Les tests de sélection se dérouleront **en deux étapes**, au Haras National-Mas des Tailles-30700 Uzès :

- Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) => dispositif jeunesse et sport,
 ET
- Le test de sélection => dispositif IFCE

Dates à sélectionner:

01/07/2021 et 02/07/2021

OU

□ 06/09/2021 et 07/09/2021

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP, Sélection et Positionnement) au minimum 15 jours avant la semaine des tests, en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement:

Restauration: kitchenette à disposition dans la salle de repos du Haras.

Hébergement possible dans le gîte du Haras national d'Uzès géré par la Société Hippique d'Uzès Renseignement et réservation du gîte : 06 86 46 44 18 - contact@societehippiqueuzes.com

Frais d'inscription aux tests de sélection :

- 100 € TTC pour les EPEF (exigences préalables à l'entrée en formation)
- 12,50 € TTC/jour/cheval pour la pension du(des) cheval(chevaux)
- 155 € TTC pour la sélection

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Merci d'établir 3 chèques libellés à l'ordre IFCE

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides.

Les organismes financeurs (OCAPIAT, VIVEA, ...) proposent différentes modalités de financement.

Pour en savoir plus sur les modalités de financement, contactez-nous: formations@ifce.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches <u>dès le retrait de ce dossier de candidature.</u>

L'original du dossier de candidature est à retourner **COMPLET par courrier**

Au plus tard le 01/06/2021 (1er test) ou le 01/08/2021 (2nd test)

IFCE - Site du Haras national d'Uzès Pôle formation professionnelle et sportive Mas des Tailles 30700 Uzès

+33 (0)4 66 75 77 19/ formations.sud@ifce.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet
Un exemplaire de votre curriculum vitae détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, pédagogie), accompagné d'une lettre de motivation et de votre projet professionnel .
La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
La photocopie du diplôme d'enseignement déjà obtenus précisés dans le dossier de renseignements
L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
Les justificatifs des TEP déjà acquis
Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité recto-verso)
Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an. (*termes exacts
Une photo d'identité récente de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé)
Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) <u>N.B.</u> : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
Une photocopie recto-verso de votre attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile ou celle de votre tuteur légal (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives déplacements, etc).
Un Relevé d'Identité Bancaire
La fiche de réservation de box pour les tests EPEF de sélection.
Un ou deux (pour les personnes inscrites aux tests EPEF) chèques datés et signés, libellés à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests EPEF et des tests de sélection (nor remboursable hors délai de rétractation)
Une photocopie de l' attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1 ou BNS
Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
Cadre réservé à l'administration
Réception: / / par:
Dossier Complet avec règlement des frais : Oui Non

Observations:

Dossier de renseignements

Organisme de formation: IFCE – site d'Uzès

Formation: DEJEPS

Spécialité: Perfectionnement sportif

Mention: Sports équestres

Support: Hunter

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs):

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
UC 1		
UC 2		
UC 3		
UC 4		

<u>B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE</u> (DEJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (<u>joindre les justificatifs</u>):

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
UC1			
UC 2			
UC 3			
UC 4			

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLOMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLOMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	САР	ВЕР	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLOMES JEUNESSE ET SPORT (cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 ^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 ^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3 ^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

				co		ONTRATS AIDÉS			
CDI		CDD		Aides au projet associatif			Aides à la		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
	Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)								
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,)									

<u>FINANCEMENT ENVISAGE</u> (cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	CPF	VIVEA	FAFSEA	FINANCEMENT PERSONNEL	Autres (préciser)

Réservation de box

Nom:
Prénom :
Adresse de facturation :
La facturation du box sera faite obligatoirement au nom du stagiaire afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.
Date d'arrivée du cheval : / /
Date de départ du cheval : / /
Discipline :
Cheval:
NOM DU CHEVAL :
Adresse de provenance du cheval :
□ Paille
Sexe: ☐ M - ☐ F - ☐ H
Avis vétérinaire: Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe) et du signalement du cheval (1ère page, page d'identification et page des vaccins).
<u>Propriétaire :</u>
Nom, Prénom :
Adresse :
Portable : E-mail :
Lors de votre arrivée sur le Haras, il vous sera indiqué l'attribution du box de votre (de vos) cheval (chevaux).

Très important :

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription. Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli sur le site.

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature :

Annexe 1 Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT:

• Demandeur d'emploi :

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le CPF:** les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.
- Les aides Pôle emploi:
 - o Action de formation préalable au recrutement
 - Action de formation collective
 - Aide individuelle à la formation (AIF)

Les autres acteurs locaux :

- o Missions locales pour les jeunes de moins de 26ans
- Les Conseil régionaux: chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.
- Le contrat de professionnalisation : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur

Salariés

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF** (à l'initiative du salarié): tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.
- Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) : permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.
- **Le dispositif ProA**: permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.
- L'accompagnement à l'effort de formation : pour les entreprises de moins de 50 salariés.

• Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

• Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.









Annexe 2 Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

L'entrée en formation d'un candidat du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 21/09/2018 (JORF n° 0230 du 05/10/2018 texte n°28).

I.1 - TESTS A - Les TEP « techniques » DRESSAGE et CSO :

Quel que soit le support, les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats ne justifiant pas des équivalences techniques.

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval personnel

Épreuve:

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix (ou de niveau équivalent)

Tenue et Harnachement conforme au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.

Rectangle 60x20m. La reprise peut être dictée.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval personnel

Épreuve:

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 (ou de niveau équivalent).

Normes techniques: Cotes: 1,05 m à 1.10 m

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

1.2 - TEST B - Le TEP « pédagogique » : cheval de formation

<u>Nature de l'épreuve</u>: Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat d'une durée de 20 minutes maxi dans la discipline de l'équitation western pour 3 cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien de 10 minutes maxi

II - La sélection:

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

> Test de sélection technique:

il est proposée un pattern (parcours) avec difficultés, la notation s'effectue selon la grille de score du règlement fédéral. Le candidat devra obtenir à minima 65 points. Ce test sera suivi d'un entretien portant sur l'analyse de la prestation. (Voir tableau ci-après)

SELECTION TECHNIQUE

Effectuer un enchainement type Hunter : épreuve mixte figures imposées maniabilité de niveau Amateur 2 avec sa cavalerie personnelle (apte et disponible tout au long de la formation) Ce test sera suivi d'un entretien portant sur l'analyse de la prestation- 20 min

SELECTION PEDAGOGIQUE (pour les candidats titulaires du BPJEPS ou BEES 1)

Le candidat conduira une séance pédagogique auprès de 2 cavaliers minimum de niveau galop 5 à galop 7.

Le thème de séance est tiré au sort, il disposera de 40 min pour concevoir sa séance, et aménager l'espace de pratique. La séance durera 20 min (hors détente et retour au calme). Elle sera suivie d'un entretien de 10 min max portant sur l'analyse de sa prestation.

> Entretien professionnel:

Entretien professionnel de motivation d'une durée de 15 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel (documents écrits demandés dans le dossier de candidature en amont). Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation ainsi que le mode d'organisation des périodes tutorées en entreprise.

III - Le positionnement :

Le positionnement aura lieu en même temps et sur les mêmes épreuves techniques que les TEP et la sélection.

Selon l'arrêté:

- « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».
- « Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et de la sélection et sera évalué par le jury du test des TEP ».

Annexe 3 Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Vous pouvez obtenir l'attestation du DTN en effectuant la demande directement sur le site de la FFE : https://www.ffe.com/Metiers/Diplomes-delivres-par-l-Etat/DEJEPS

Cf. Doc arrêté (page 5)

Pour information, seraient éligibles à la dispense (EPEF tests techniques) les personnes pouvant justifier de 5 classements dans le premier tiers en Elite type « Grand Prix » ou « Maniabilité » en Hunter Equitation.

Serait éligibles à la dispense (EPEF tests pédagogiques) les personnes titulaires d'un diplôme d'état ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L212-1 du Code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle EAE.

Annexe 4 Descriptif formation

		Durée en Organisme de formation	Durée en entreprise (Suivi d'un couple)
DEJEPS	De 22 novembre 2021	560 h	1001 h
Parcours	Au 18 novembre 2022		
complet			
Sans allégement			

Modalités d'accès aux ressources pédagogiques

- Des temps de regroupements en face à face pédagogique sur le site du Haras national d'Uzès, face à face pouvant prendre la forme d'enseignements en salle, de travaux dirigés (en autonomie partielle) et de mises en situation pratique,
- Des temps de regroupements à distance, en effet plusieurs sites IFCE sont équipés de systèmes de Visio conférence, et leur utilisation peut être envisagée,
- Des temps synchrones où le formateur est à distance, accessible en Visio conférence (pour exemple des intervenants du Pôle de formation IFCE Cadre noir de Saumur),
- Des temps asynchrones en autonomie, afin de visionner des vidéos et/ ou « web- conférences », d'effectuer des recherches biblio, d'assurer une veille et de s'informer de sujets d'actualité en préambule de certains enseignements, de nombreuses informations sont accessibles sur le site web de l'IFCE. Un forum d'échanges en ligne sera proposé afin de faciliter les interactions à distance au sein du groupe d'apprenants et d'enseignants.

Annexe 5 Certificat Médical

CERTIFICAT MEDICAL

Demandé pour :

☐ DEJEPS specialite "perfectionneme	ent sportif" mention "sports equestres"
Je soussigné (e), médecine, certifie avoir examiné ce jour :	, docteur en
□ Madame □ Monsieur NOM	
Prénom	
Né (e) le	······································
A	
l'intéressé(e).	aloir ce que de droit et remis en main-propre à
A	, le
Cachet du médecin	Signature du médecin